



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 4 décembre 2020 à 12 h par visioconférence.

Sont présents :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation prévu par la loi.

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2020-12-247

Sous la recommandation du Ministère de la Santé publique et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance. Le public est invité à se joindre à la séance.

Donc, il est proposé que la présente séance soit tenue par visioconférence.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 12 h 01 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTION

3.1 Autorisation de signature pour emprunt temporaire

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-248

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté et rédigé tel que présenté.



3. RÉSOLUTION

2020-12-249

3.1 Résolu Autorisation de signature de contrat d'emprunt temporaire avec Desjardins Entreprises

ATTENDU QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé les Règlements 326-06-2020 et 327-09-2020 de la Municipalité de Racine pour un emprunt totalisant la somme de 1 900 000.00\$

ATTENDU QUE la municipalité de Racine doit avoir recours à un emprunt temporaire pour financer les frais des travaux de voirie sur les chemins Grande-Ligne et Maricourt;

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine fasse un emprunt temporaire auprès de Desjardins Entreprises pour la somme de 1 900 000,00 \$ au taux de 2.45 %;

QUE M. Christian Massé, maire et Mme Lyne Gaudreau, directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour contracter cet emprunt.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune question

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-250

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. André Courtemanche, conseiller propose la levée de la séance à 12 h 04.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière